



Déclaration préalable du SE-Unsa 28

CAPD du 28 mai 2021

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cela fait plus d'un an maintenant que nos habitudes personnelles et professionnelles ont été bouleversées. Un an que nos collègues doivent sans cesse s'adapter à de nouvelles contraintes, à de nouveaux protocoles dont on ne compte d'ailleurs plus aujourd'hui, le nombre de mises à jour et de modifications le plus souvent par le biais des médias, au détriment même des outils professionnels.

Jamais nous n'avions vécu dans une période faite d'autant d'incertitudes. Comment se projeter ? Comment s'organiser ? Comment construire à long terme quand nul ne sait de quoi sera fait demain ? Nos collègues sont épuisés. Rien n'est plus éreintant que de devoir constamment s'adapter dans l'urgence et s'organiser dans la précipitation. Les équipes sont à bout de souffle et la fin de l'année scolaire, malgré les quelques semaines restantes, paraît encore très longue pour tous.

Pour tenir sur la longueur, il faut savoir ménager ses troupes. Si le protocole sanitaire est particulièrement contraignant, on ne peut en aucun cas y déroger. Nous vous alertons aujourd'hui sur des consignes transmises par certains IEN pour pallier au manque de remplaçant. Ces consignes mettent en difficulté les équipes pédagogiques, elles sont contraires aux directives ministérielles, aux missions des personnels concernés ou tout simplement aux responsabilités de chacun. De plus la tâche des directeurs d'école, loin de s'alléger ces derniers mois, s'est considérablement alourdie par la gestion de la crise sanitaire dans les écoles. Aussi nous nous opposons fermement à ce que l'entretien professionnel des AESH leur soit confié, cela ne fait pas partie de leur mission, ni de leur responsabilité.

Dans ce contexte, notre ministre a rendu public, mercredi dernier, les conclusions du Grenelle de l'Education : 12 engagements et des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. 700 millions d'euros ce n'est pas rien nous en convenons. Néanmoins, au vu du nombre d'agents de l'Education nationale, ce budget sera insuffisant pour impacter l'ensemble de la profession ce que nous déplorons. Tout comme nous déplorons que ces avancées ne soient pas actées dans une loi de programmation comme nous le demandons depuis plusieurs mois. C'est pourquoi, compte-tenu des retards accumulés, tant en matière de rémunération que de qualité de vie au travail, le SE-Unsa demande la traduction des engagements en textes réglementaires de portée pluriannuelle.

Si on regarde plus en détails l'engagement n°3 devant permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel, on peut y lire la volonté de « développer des mobilités internes et des mobilités sortantes » afin de « multiplier les possibilités de parcours professionnels ». On sait à quel point il est difficile actuellement d'envisager une reconversion, d'obtenir un détachement, de se

former à d'autres métiers ou tout simplement de partir par le biais de la rupture conventionnelle. Souhaitons qu'un tel engagement puisse ouvrir des possibilités à tous ceux qui restent dans l'attente. Le SE-Unsa y sera vigilant.

Ces annonces sont un premier pas vers l'amélioration des carrières et des rémunérations. Pour autant elles méritent d'être clarifiées et le SE-Unsa investira tous les espaces de dialogue social pour obtenir des avancées concrètes, pousser plus loin ce qui pourra l'être mais avec le souci d'évacuer, si nécessaire, les chiffrons rouges que nous pointons depuis des mois, comme la tentation idéologique de la rémunération au mérite ou d'un accroissement des obligations de service.

Cette CAPD, la dernière pour notre département, au vu de la loi de transformation de la Fonction Publique, marque la fin d'une époque. Au moment où de nombreux collègues ont participé au mouvement départemental et attendent de connaître leur mutation pour préparer au mieux la rentrée 2021, nous étudions ce jour les avancements accélérés à la classe normale. Nous regrettons que cette CAPD arrive si tardivement dans l'année.

Tous ces éléments, le mouvement, l'avancement, moments-clés dans la carrière de tout personnel, ne seront désormais plus étudiés en CAPD. Nous l'avons déjà dit, mais pour nous, il s'agit d'un net recul sur la prise en compte des situations individuelles, sur la nécessité d'échanger sur du concret et sur des situations humaines. Au SE-Unsa, nous continuerons à accompagner nos collègues dans leurs démarches, à les conseiller, les guider dans leur carrière, mais avec le goût amer d'un temps où des instances régulières existaient pour cela, et donnaient du sens à leurs interrogations et à leurs projections pour le reste du chemin à parcourir au sein de l'Education nationale.

Dans ce contexte si particulier, le SE-Unsa tient à rappeler son soutien et son écoute à tous les personnels. Il continuera de porter, localement et nationalement, le projet d'une Ecole de la réussite pour tous où chaque enseignant trouvera pleinement sa place.

Pour terminer, il semble opportun de faire un bilan sur les mutations interacadémiques. Avec 29 départs pour 209 demandes, cette année, tout comme l'année dernière, le taux de satisfaction de 13,8 % reste trop insuffisant et laisse beaucoup d'enseignants dans des situations personnelles difficiles. L'an passé, vous avez accepté, Mme la DASEN, un certain nombre d'EXEAT et nous vous en remercions. Cette année encore, nous vous demandons la plus grande bienveillance dans le traitement des EXEAT pour qu'enfin les collègues qui n'obtiennent pas leur mutation malgré un barème élevé ou d'autres ne pouvant bénéficier des bonifications liées aux priorités légales malgré la complexité de leurs situations, puissent enfin trouver une issue favorable à leur demande.

Merci de votre attention.